PROVINCE OF NEW BRUNSWICK

WOMEN'S DIRECTORATE

DIRECTION GENERALE DE LA CONDITION FEMININE

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

C.P./Box 6000, Fredericton, N.B./N.-B., E3B 5H1 (506)453-2143

Fact Sheet
No. 1
March 1989

ISSN 0832 9060

WOMEN AND THE ECONOMY

PENSIONS

BACKGROUND

With the exception of Old Age Security and the income-tested Guaranteed Income Supplement, pension income is closely tied to labour force activity and actual earnings.

Women in New Brunswick and in Canada as a whole earn substantially less on average than men. This in addition to other factors such as work interruptions, full-time commitment to childrearing and other family responsibilities or involvement in unregulated paid labour such as housecleaning, can limit the potential pension income of women.

Many studies have highlighted the low income levels of elderly women. In 1985 an estimated 51% of unattached elderly women had low-incomes, compared to 33.7% of unattached men 65 and older.

Source: Status of Women Canada. Nairobi Forward-Looking Strategies for the Advancement of Women: Issues and the Canadian Situation. February 1987, p.16.

Table 1

Average Annual Income by Gender*

Selected Years 1975 to 1984: New Brunswick

Year	N. B. Average Annual Income ($) F	M	Women's Average Annual Income As A % of Men's
1984	9,820	17,793	55.2
1982	8,567	14,998	53.7
1981	7,546	15,945	50.3
1979	6,139	12,293	49.9
1977	5,054	10,536	48.0
1975	3,936	8,819	44.6

Source: Statistics Canada. Women in the Workplace. 1987. Pub. 71-534, p. 74.

OVERVIEW OF PENSION SYSTEM IN CANADA

Pension programs provide income support for elderly Canadians, generally those 65 years of age and older. There are three major sources of pension income. Together these programs comprise a three tiered pension system.

The first tier consists of Old Age Security (OAS) benefits and the income-tested Guaranteed Income Supplement (GIS). These provide flat-rated, universally accessible benefits which are unrelated to an individual's work history.

The second tier consists of the contributory Canada and Quebec Pension Plans (CPP and QPP). The Canada Pension Plan operates in all parts of Canada except Quebec which has its own similar program. Participation in these plans is mandatory for all workers in the paid labour force between the ages of 18 and 70 years. The plans are funded through the contributions of employees, employers, the self-employed and investments.

The third tier consists of employer-sponsored pension plans, registered retirement savings plans (RRSP's) and other personal savings.

Source: Statistics Canada. Pension Plans in Canada. 1986. Pub. 74-401, pp. 7 and 8.

* For the population 15 years and over who received income in the year.

PENSION COVERAGE

Virtually all elderly Canadians have access to the first source of pension income, namely Old Age Security and the income-tested Guaranteed Income Supplement. Participation and access to other pension income depends largely on work history. For example, all workers must contribute to the Canada Pension Plan in proportion to their annual earnings. Retirement benefits are determined as 25% of the average monthly pensionable earnings. In the case of RRSP's personal savings are invested.

Source: Health and Welfare Canada. Canada Pension Plan Historical Statistics. 1986. Pub. 120-08-1, pp. xii and xiv.

Table 2

Comparative Statistics
Canada and Quebec Pension Plans,
Employer-sponsored Pension Plans
and Registered Retirement Savings Plans: 1985

retirement program	# of contributors	% of total labour force	total contributions
		%	$'000
C/QPP	11,132,069	87.5	5,696,000
Employer-sponsored pension plans	4,668,381	36.7	12,541,250
RRSPs	2,892,892	22.7	6,671,534

Source: Statistics Canada. Pension Plans in Canada. 1986. Pub. 74-401, p. 9.

The second source of pension plans, the Canada and Quebec pension plan programs, are important to Canadians, with 87.5% of the labour force as contributors. While fewer workers participate in employer-sponsored plans than in any other plan, those plans receive the greatest dollar contributions.

Only 22.1% of the Canadian labour force contributes to RRSP's.[1] In a recent study, 23% of New Brunswick women surveyed indicated that they had purchased some type of RRSP.[2]

Sources: 1 Statistics Canada. Pension Plans in Canada. 1986. Pub. 74-401, pp. 11-12.
2 Status Report on the Women in New Brunswick. Prepared by Baseline Market Research for the New Brunswick Advisory Council on the Status of Women. 1987, p. 29.

WOMEN AND EMPLOYER-SPONSORED PENSION PLAN PARTICIPATION

Employer-sponsored pension plans are provided largely on a voluntary basis by employers in both the private and public sectors. Many workers are not eligible to participate in employer-sponsored plans. Since participation is restricted to paid workers having an employee-employer relationship, the self-employed and non-paid family workers are not eligible.

Male pension plan coverage is significantly higher than female pension plan coverage. One reason for this is the high concentration of female workers in the trade and the community, business and personal service industries. These industries have significantly lower pension plan coverage than industries such as mining, construction, and most manufacturing industries where male workers tend to predominate. Another reason is that women constitute the majority of part-time workers.

Table 3 indicates the pension coverage rate for men and women. When only full-time workers are considered, the female coverage rate increases from 37% to 49%. The male coverage rate increases from 52% to 56%.

Source: Statistics Canada. Pension Plans in Canada. 1986. Pub. 74-401, p. 13.

Table 3

Proportion of Total Labour Force and Paid Workers in the Labour Force Covered by Employer-sponsored Pension Plans in Canada 1986

	Male	Female	Total
# of pension plan members	3,047,160	1,621,221	4,668,381
% of total labour force	41.5	30.1	36.7
% of all employed paid workers	52.3	37.0	45.7
% of full-time employed paid workers	56.2	49.1	53.5

Source: Statistics Canada. Pension Plans in Canada. 1986. Pub. 74-401, p. 13.

As more New Brunswick women have entered the paid labour force, the pension coverage rate has increased.

In 1984, 37.2% of the New Brunswick labour force participated in an employer-sponsored pension plan. Women made up 31.7% of the total number of participants. In 1980 women represented 27.4% of the total number of participants in employer-sponsored pension plans and in 1970 they were 26.2% of the total number of participants.

Table 4

Employer-Sponsored Pension Plan Coverage by Sex: New Brunswick

	1970	1980	1984
Male	46,954	74,231	74,588
Female	16,742	28,061	34,646
Total	63,696	102,292	109,234
Total Labour Force	206,000	280,000	293,000

Sources: Statistics Canada. Pension Plans in Canada. 1984. Pub. 74-401, pp. 19 and 64.
Statistics Canada. Historical Statistics of New Brunswick. 1984, p. 31.
Statistics Canada. The Labour Force. Dec. 1984. Pub. 71-001, p.103.

PENSION PLAN PROVISIONS

In addition to providing retirement income, pension plans may have other important provisions. The contributor and the contributor's beneficiaries should be aware of provisions which may be offered in the following areas:

- early retirement
- disability retirement
- postponed retirement
- vesting on termination of employment
- portability
- death benefits
- spouse's pension
- pension indexing

For information about the Old Age Security, Guaranteed Income Supplement and the Canada Pension Plan, contact Health and Welfare Canada, Income Security Programs. Many financial institutions offer registered retirement savings plans. Your employer will have information on your organization's pension plans. The Superintendent of Pensions, New Brunswick Department of Labour can provide information regarding New Brunswick's Pension Benefits Act.

Aussi disponible en français.

PROVINCE OF NEW BRUNSWICK

WOMEN'S DIRECTORATE

DIRECTION GENERALE DE LA CONDITION FEMININE

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

C.P./Box 6000, Fredericton, N.B./N.-B. E3B 5H1 (506)453-2143

Feuille de
renseignements
n° 1
Mars 1989

ISSN 0832 9079

LES FEMMES ET L'ÉCONOMIE

PENSIONS

NOTIONS GÉNÉRALES

À l'exception de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, le revenu des pensions est étroitement lié aux antécédents de travail et aux gains réels.

Les femmes au Nouveau-Brunswick et au Canada gagnent en moyenne considérablement moins que les hommes. D'autres facteurs peuvent limiter le revenu potentiel des pensions des femmes : les interruptions de travail, le soin des enfants à temps plein et d'autres responsabilités familiales ou l'occupation d'emplois dont la rémunération est non réglementée tels que l'entretien ménager.

Nombre d'études ont souligné le faible niveau de revenu des femmes âgées. En 1985, on estimait que 51 p. 100 des femmes âgées seules vivaient sous le seuil de la pauvreté, comparativement à 33,7 p. 100 des hommes seuls de 65 ans et plus.

Source : Condition féminine Canada. Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme : Perspectives, enjeux et contexte canadien. Février 1987, p. 16.

Tableau 1

Revenu annuel moyen selon le sexe*

De 1975 à 1984, au Nouveau-Brunswick

Année	Revenu annuel moyen au N.-B. (en dollars) F	H	Revenu annuel moyen des femmes par rapport à celui des hommes (pourcentage)
1984	9 820	17 793	55,2
1982	8 567	14 998	53,7
1981	7 546	15 945	50,3
1979	6 139	12 293	49,9
1977	5 054	10 536	48,0
1975	3 936	8 819	44,6

Source : Statistique Canada. Les femmes sur le marché du travail. 1987. N° 71-534, p. 74.

VUE D'ENSEMBLE DU SYSTÈME DE PENSIONS AU CANADA

Les programmes de retraite permettent de soutenir financièrement les personnes âgées, généralement celles qui ont 65 ans et plus. Il existe trois principales sources de revenu de retraite, lesquelles font partie d'un système à trois paliers.

Le premier palier est constitué du régime de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du programme de Supplément de revenu garanti (SRG), lesquels assurent des prestations uniformes et universelles qui ne sont pas liées aux antécédents de travail.

Le deuxième palier est constitué des régimes contributifs de pensions du Canada (RPC) et de rentes du Québec (RRQ). Le RPC est en vigueur dans toutes les provinces du Canada à l'exception du Québec, qui possède son propre programme. La participation à ces régimes est obligatoire pour tous et toutes les employé-e-s rémunéré-e-s âgé-e-s de 18 à 70 ans. Les régimes sont financés grâce à la contribution des employé-e-s, des employeurs et des travailleurs et travailleuses indépendant-e-s ainsi qu'à des placements.

* Personnes âgées de 15 ans et plus qui ont eu un revenu durant l'année.

Le troisième palier est constitué des régimes de retraite offerts par l'employeur, des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR) et d'autres moyens d'épargne personnelle.

Source : Statistique Canada. Régimes de pensions au Canada. 1986. N° 74-401, p. 7 et 8.

PARTICIPATION AUX RÉGIMES DE RETRAITE

Quasiment toutes les personnes âgées ont accès à la première source de revenu de pension, à savoir la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti. La participation et l'accès à d'autres régimes de retraite dépendent largement des antécédents de travail. Par exemple, tous les travailleurs et toutes les travailleuses doivent contribuer au Régime de pensions du Canada proportionnellement à leurs gains annuels. Les prestations de retraite sont calculés à 25 p. 100 de la moyenne mensuelle des gains ouvrant droit à pension. Dans le cas d'un REÉR, les épargnes personnelles sont investies.

Source : Santé et Bien-être social Canada. Régime de pensions du Canada - Statistiques chronologiques. 1986. N° 120-08-1, p. xii et xiv.

Tableau 2

Statistiques comparatives
Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec, régimes de retraite offerts par l'employeur et régimes enregistrés d'épargne-retraite, 1985

Programme de retraite	Nombre de cotisants	Pourcentage de la population active totale	Cotisations totales
		%	(en milliers)
RPC/RRQ	11 132 069	87,5	5 696 000
Régimes de retraite offerts par l'employeur	4 668 381	36,7	12 541 250
REÉR	2 892 892	22,7	6 671 534

Source : Statistique Canada. Régimes de pensions au Canada. 1986. N° 74-401, p. 9.

La deuxième source de régimes de retraite, les Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec, est importante pour les canadiens et canadiennes, car 87,5 p. 100 de la population active y contribue. Bien que la participation aux régimes de retraite offerts par l'employeur soit moins importante que la participation à tout autre régime, les cotisations qui y sont versées sont les plus élevées.

Seulement 22,1 p. 100 de la population active canadienne adhère à un REÉR.[1] Selon une étude récente, 23 p. 100 des Néo-Brunswickoises ont indiqué qu'elles avaient souscrit à un genre de REÉR.[2]

Sources : 1 Statistique Canada. Régimes de pensions au Canada. 1986. N° 74-401, p. 11 et 12.
2 Rapport d'étape sur les femmes du Nouveau-Brunswick. Préparé par Baseline Market Research Ltd. pour le compte du Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick. 1987. p. 29.

PARTICIPATION DES FEMMES AUX RÉGIMES DE RETRAITE OFFERTS PAR L'EMPLOYEUR

Les régimes de retraite offerts par l'employeur sont surtout fournis sur une base volontaire par les employeurs des secteurs privé et public. De nombreux travailleurs-euses ne sont pas admissibles à ces régimes. Comme ceux-ci s'adressent exclusivement aux travailleurs et travailleuses rémunéré-e-s et qu'ils supposent une relation employeur-salarié-e, les travailleurs et travailleuses indépendant-e-s et les travailleurs familiaux et travailleuses familiales non rémunéré-e-s ne peuvent y participer.

Le taux de participation des hommes aux régimes de retraite est considérablement plus élevé que celui des femmes. Ce fait peut s'expliquer en partie par la forte proportion de travailleuses dans les industries de commerce et de services communautaires, personnels et commerciaux où les adhérent-e-s aux régimes de retraite sont beaucoup moins nombreux-euse que dans les secteurs des mines, de la construction et de la plupart des industries manufacturières à prédominance masculine. Une autre raison à cela est que les femmes constituent la majorité des employé-e-s à temps partiel.

Le tableau 3 indique le taux de participation des hommes et des femmes aux régimes de retraite. Si l'on tient compte seulement des travailleurs-euses à plein temps, la participation des femmes à ces régimes passe de 37 p. 100 à 49 p. 100, tandis que celle des hommes passe de 52 p. 100 à 56 p. 100.

Source : Statistique Canada. Régimes de pensions au Canada. 1986. N° 74-401, p. 13.

Tableau 3

Proportion de la population active totale et des travailleurs-euses rémunéré-e-s de la population active qui participent à un régime de retraite offert par l'employeur, selon le sexe, 1986, au Canada.

	Hommes	Femmes	Total
Nombre d'adhérent-e-s aux régimes de retraite	3 047 160	1 621 221	4 668 381
Pourcentage de la population active totale	41,5	30,1	36,7
Pourcentage des travailleurs-euses rémunéré-e-s	52,3	37,0	45,7
Pourcentage des travailleurs-euses rémunéré-e-s à plein temps	56,2	49,1	53,5

Source : Statistique Canada. Régimes de pensions au Canada. 1986. N° 74-401, p. 13.

De plus en plus de femmes étant entrées sur le marché du travail, leur taux de participation aux régimes de retraite a augmenté.

En 1984, 37,2 p. 100 de la population active du Nouveau-Brunswick participait à un régime de retraite offert par l'employeur. Les femmes comptaient pour 31,7 p. 100 de tous les cotisant-e-s. En 1980, les femmes représentaient 27,4 p. 100 du nombre total de cotisant-e-s aux régimes de retraite offerts par l'employeur, alors qu'en 1970, ce chiffre s'élevait à 26,2 p. 100.

Tableau 4

Participation aux régimes de retraite offerts par l'employeur, selon le sexe, au Nouveau-Brunswick

	1970	1980	1984
Hommes	46 954	74 231	74 588
Femmes	16 742	28 061	34 646
Total	63 696	102 292	109 234
Population active totale	206 000	280 000	293 000

Sources : Statistique Canada. Régimes de pensions au Canada. 1984. N° 74-401, p. 19 et 64.
Statistique Canada. Statistiques historiques du Nouveau-Brunswick. 1984, p. 31.
Statistique Canada. La population active. Déc. 1984. N° 71-001, p. 103.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉGIMES DE RETRAITE

Outre la fourniture d'un revenu de pension, les régimes de retraite peuvent comprendre d'autres importantes dispositions. Les cotisant-e-s et ses bénéficiaires doivent être au courant des dispositions qui peuvent être offertes dans les domaines suivants :

- retraite anticipée
- pension d'invalidité
- pension ajournée
- droits acquis à la retraite
- transférabilité
- prestations de décès
- pension du conjoint-e
- indexation des pensions

Pour plus de renseignements sur le régime de la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et le Régime de pensions du Canada, communiquez avec Santé et Bien-être social Canada, programmes de la sécurité du revenu. De nombreuses institutions financières offrent des régimes enregistrés d'épargne-retraite. Votre employeur pourra aussi vous fournir des renseignements sur les régimes de retraite offerts par son organisme. Le surintendant des pensions, au ministère du Travail du Nouveau-Brunswick, peut également vous renseigner au sujet de la Loi sur les prestations de pension du Nouveau-Brunswick.

Also available in English.